Règlement technique du
TRAIL DES GRANDS COUTELIERS 2027

1. ORGANISATION

Le Trail des Grands Couteliers – L'édition du Phoenix, est une épreuve organisée par l'association TEAM GC Raid Multisports. Cette épreuve est inscrite au calendrier des Courses Running de la Dordogne. Elle est soumise à la règlementation de la Commission Nationale des Courses Running. Le TGC peut se courir sur deux jours (en combiné) ou uniquement sur l'une des épreuves du samedi ou du dimanche.

2. LES ÉPREUVES

Les épreuves se déroulent sur deux jours : le samedi 6 mars 2027 et le dimanche 7 mars 2026.

Dates	Horaires	Epreuves	Distances	Départ	Arrivées
Samedi 6 mars 2027	19h00	Les Couteliers – La Nocturne	9,5km (360 D+)	Viaduc de Nontron 24300 NONTRON	Place des Droits de l'Homme 24300 NONTRON
Dimanche 7 mars 2027	8h30	Le Grand Trail des Couteliers	36km (1050 D+)		
	9h00	Trail des Grands Couteliers	23,6km (610 D+)		
	9h15	Course enfants	1,5km/ 3km/ 5km		
	10h00	GC le Trail	12km (430 D+)		
	10h00	Marche	12km		

3. INSCRIPTIONS

Par Internet à partir du 1er novembre 2026 sur le site www.team-gc24.com avec paiement sécurisé par carte bancaire : Les inscriptions par Internet seront validées par les organisateurs dès la réception des documents demandés.

⚠ **Augmentation + 5€ à partir du 1er janvier 2027 (sauf pour la marche).**

Dates	Horaires	Epreuves	TARIF *(Jusqu'au 31/12/26)*	TARIF *(Après le 01/01/27)*	TOTAL
Samedi 6 mars 2027	19h00	Les Couteliers – La Nocturne (9,5km)	10€	15€	Max 400
Dimanche 7 mars 2027	8h30	Le Grand Trail des Couteliers (36km)	34€	39€	Max 200
	9h00	Le Trail des Grands Couteliers (24km)	24€	29€	Max 300
	9h15	Course enfant	Gratuit		Max 50
	10h00	GC le Trail (12km)	14€	19€	Max 400
	10h00	Marche	8€		Max 250

TARIF - SPÉCIAL COMBINÉS			
Epreuves	**TARIF combiné** (Jusqu'au 31/12/25)	**TARIF combiné** (Après le 01/01/26)	**Limites des inscriptions**
Combiné Trail nocturne 9,5km + Trail 12km	20€	25€	Limite 100 inscrits

CLOTURE DES INSCRIPTIONS EN LIGNE LE 21 FEVRIER 2027 (pas d'inscriptions sur place) *

*Sauf pour la marche (dans la limite des 250 places disponibles) et les courses enfants.

⚠ **Attention ! La bourse aux dossards est ouverte jusqu'au 21 février 2027 inclus.**

Passé cette date, il ne sera plus possible de changer de course ni de revendre son dossard.

AUCUN CHANGEMENT NE SERA POSSIBLE SUR PLACE.

Le nombre estimé de participants pour les épreuves chronométrées est de 1600 personnes (marcheurs compris). Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement sauf conditions mentionnées à l'article 11.
Les organisateurs se réservent le droit d'augmenter les limites d'inscrits d'une épreuve en diminuant le nombre d'inscrits au combiné incluant cette épreuve ou vice-versa, en restant dans les limites maximums totales fixées ci-dessus.

4. CATEGORIES AUTORISEES

Dates	Horaires	Epreuves	Catégories minimales autorisées	Année de naissance
Samedi 6 mars 2027	19h00	Les Couteliers – La Nocturne (9,5km – 360 D+)	Cadets (16-17ans)	2010 à 2011
Dimanche 7 mars 2027	8h30	Le Grand Trail des Couteliers (36km – 1050 D+)	Espoirs (20-22ans)	2005 à 2007
	9h00	Le Trail des Grands Couteliers (23,6km – 610 D+)	Juniors (18-19ans)	2008 à 2009
	9h15	Course enfant (A partir de 10 ans)	1,5 à 2 km (Poussins 10-11ans) 3 km (Benjamins 12-13ans) 5 km (Minimes 14-15ans)	2016 à 2017 2014 à 2015 2012 à 2013
	10h00	GC le Trail (12km – 430 D+)	Cadets (16-17ans)	2010 à 2011

(Source : Réglementation des Manifestations Running 2027 – Fédération Française d'Athlétisme)
https://monclub.athle.fr/wp-content/uploads/2026/10/Reglementation_Running_2027.pdf

5. DOCUMENTS A FOURNIR

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants :

Participant MAJEUR	Participant MINEUR
Licence Athlé Compétition, Licence Athlé Entreprise, Licence Athlé Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation.	
OU	
Attestation PPS (papier électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Pass de Prévention Santé mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation sont établies également par la FFA. Pour être valable, le PPS doit avoir été délivré au maximum un (1) an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Lien : Pass de Prévention Santé	**Questionnaire relatif à son état de santé ou PPS** renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois. Lien : questionnaire_sante_mineur.pdf Lien : Pass de Prévention Santé

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence d'un PPS ou d'une licence acceptée par la FFA.

Les participants étrangers sont également tenus de fournir un Pass de Prévention Santé.

6. PARCOURS

Les épreuves du Trail des Grands Couteliers se dérouleront sur les communes de Nontron, Savignac-de-Nontron, Saint Martial de Valette, Saint Pardoux la Rivière, Sceau St Angel, Champs Romain. Toutes ces communes font l'objet d'une demande particulière pour le passage sur leurs chemins vicinaux. Le Trail nocturne du samedi soir est 80% urbain et 20% rural. Les Trails du dimanche matin sont à 90% sur terrain rural avec du dénivelé. Des barrières horaires seront mises en place et portées en amont à la connaissance des coureurs.

7. RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements seront mis en place sur les différents parcours, ainsi qu'à l'arrivée, selon les modalités propres à chaque distance.
Chaque participant doit prévoir son propre contenant (gobelet réutilisable, flasque ou gourde). Aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements.
Les coureurs doivent obligatoirement disposer d'une réserve d'eau suffisante pour parcourir la distance entre deux ravitaillements, ainsi que du matériel nécessaire à leur hydratation.
Dans une démarche de respect de l'environnement, chaque participant s'engage à ne jeter aucun déchet sur le parcours. Les emballages et autres déchets devront être conservés jusqu'aux zones de collecte prévues à cet effet.
Tout manquement à ces règles pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification du participant.

8. DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine ou la cuisse par 4 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification (puce intégrée au dossard).
Les dossards seront à retirer le matin de la course ou la veille sur présentation d'une pièce d'identité ou d'une carte de retrait (mail ou QR code) et ce à titre individuel. Le retrait par une personne pour un groupe ne se fera que sur présentation de l'ensemble des pièces d'identités des dossards récupérés.

En cas de limite max. atteinte sur une épreuve, une liste d'attente et une bourse aux dossards sera mise en place via le site d'inscription Klikego.

Fonctionnement de la bourse au dossard :

- Toute personne souhaitant changer de distance devra passer par la bourse aux dossards jusqu'au 21 février 2027, donc revendre son dossard pour racheter un dossard d'une autre épreuve. Aucune dérogation ne pourra avoir lieu si les autres épreuves sont complètes. L'organisation se dégage de tout remboursement si le dossard ne trouve pas preneur sauf cas mentionné à l'article 12.
- Toute personne souhaitant un remboursement, devra le faire via la bourse aux dossards jusqu'au 21 février 2027 ou rentrer dans les critères mentionnés à l'article 12.

9. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

- ✓ Les Couteliers – La Nocturne 9,5km : récompenses aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch.

- ✓ GC le Trail de 12 Km : récompenses aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch + récompenses aux premiers de chaque catégorie (Homme et Femme).
- ✓ Trail des Grands Couteliers 24 Km : récompenses aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch + récompenses aux premiers de chaque catégorie (Homme et Femme).
- ✓ Grand Trail des Couteliers 36 Km : récompenses aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch + récompenses aux premiers de chaque catégorie (Homme et Femme).

- ✓ New ! Combiné - Trail nocturne 9,5km + Trail 12km : récompenses aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch + catégories du combiné.

Pas de cumul des récompenses. En cas d'égalité, le concurrent de la catégorie d'âge la plus grande ou le plus âgé (si de catégorie équivalente) se verra obtenir la meilleure place.

10. REPAS

SAMEDI 6 MARS 2027	DIMANCHE 7 MARS 2027
A partir de 20h30	A partir de 12h00
PASTA PARTY	**REPAS DES COUTELIERS**
10€	**12€**

⚠ **Réservation obligatoire avant le 15 février 2027 !**

Nombre de repas limité à 250 personnes le samedi soir et 300 personnes le dimanche midi.

11. ABANDONS

Tout concurrent souhaitant abandonner devra obligatoirement se présenter à un poste de ravitaillement ou de signaleurs afin de se faire rapatrier. En dernier recours, se présenter à l'arrivée pour remettre son dossard.

12. ANNULATION COURSE – ANNULATION PARTICIPATION

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve, aucun remboursement ne sera possible.
L'inscription au Trail des Grands Couteliers pourra être remboursée pour les motifs suivants et sous présentation d'un justificatif faisant foi : maladie, accident grave, ou décès d'un membre de la famille ou d'un proche. Les petites blessures ne rentrent pas en compte dans ces motifs.

13. DOMMAGE MATERIEL

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vols, bris, perte, etc…) subis sur les biens personnels des participants et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

14. SERVICE MÉDICAL

- 2 postes médicaux, 1 médecin, 6 secouristes, 1 ambulance, 1 véhicule de secours.
- Service médical assuré par une association ou société privée agréée par le ministère de l'Intérieur.
- La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

Cette couverture médicale est présente pour porter assistance à toute personne en danger. Il appartient au coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel au secours :

- En se présentant à un membre de l'équipe de couverture médicale,
- En appelant le PC course,
- En demandant à un autre coureur ou marcheur de prévenir les secours.

Il appartient à chaque coureur ou marcheur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours sous peine de disqualification.

Un coureur ou marcheur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.
Les médecins et secouristes sont habilités :

- A mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.
- A faire évacuer par tout moyen les concurrents qu'ils jugeront en danger.

15. ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à la course « Le Trail des Grands Couteliers ».
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

16. UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Trail des Grands Couteliers, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».
Si toutefois je souhaite m'opposer à cette utilisation, je peux en faire la demande par mail auprès des organisateurs à l'adresse teamgc24@gmail.com.

17. CNIL

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », chaque organisateur de Courses Running s'engage à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme.

Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : cil@athle.fr ou par courrier à : CIL, 33 Avenue Pierre de Coubertin, 75013, Paris.

L'inscription d'un participant au Trail des Grands Couteliers,
atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter
sans restriction l'ensemble des dispositions.

Mis à jour le 1er/11/2026

Association Team GC - Raid multisports
Présidente: Laurine RAUD, Trésorier: Michaël PLUYAUD, Secrétaire: Carole LAPOUGE
Contact : Laurine RAUD (06.85.68.10.25) - Michaël PLUYAUD (06.33.84.55.00)
Email : teamgc24@gmail.com – Page facebook : TEAM GC
Site web : https://www.team-gc24.com